



Rapporteur : M. SOULABAILLE

N° CP_2025_0201

18 - Environnement

**Partenariats naturalistes et scientifiques - Bretagne Vivante et
Groupe d'étude des invertébrés armoricains - Avenants**

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNÉ, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 8 avril 2024 relative à la convention de partenariat 2021-2025 entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Bretagne Vivante pour le suivi du gravelot à collier interrompu et à la convention de partenariat 2021-2025 entre le

Département d'Ille-et-Vilaine et le Groupe d'étude des invertébrés armoricains pour l'Atlas des orthoptères, phasmes, mantes et forficules de Bretagne ;

Exposé :

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et des paysages, le Département d'Ille-et-Vilaine travaille depuis de nombreuses années en partenariat avec les associations de protection de la nature et les organismes scientifiques régionaux.

Plusieurs projets et actions portés à l'initiative de partenaires sont décrits ci-après et soumis à un soutien du Département.

I. Programmes naturalistes portés par Bretagne Vivante

En lien avec la convention de partenariat entre le Département et l'association Bretagne Vivante, cette dernière sollicite le concours financier du Département sur deux projets régionaux : le premier intitulé « Suivi du gravelot à collier interrompu en Bretagne », le second « Atlas des orthoptères, phasmes, mantes et forficules de Bretagne ».

A. Suivi du gravelot à collier interrompu en baie du Mont-Saint-Michel

Le gravelot à collier interrompu est une espèce d'oiseau limicole rare et en déclin en France. La Bretagne accueille environ 17 % de la population nationale et la baie du Mont-Saint-Michel abrite entre 13 et 23 % de la population reproductrice régionale selon les années. Dans ce cadre, le Département a une responsabilité importante dans la préservation de cette espèce à fort intérêt patrimonial. Désormais gestionnaire des 1 000 ha de domaine public maritime attribués au Conservatoire du littoral au droit de Roz-sur-Couesnon, de Saint-Broladre et de Cherruieux, le Département est amené à s'intéresser au suivi régional des populations du gravelot à collier interrompu.

Il est proposé à la Commission permanente de participer au financement du suivi du gravelot à collier interrompu en baie du Mont-Saint-Michel, porté par l'association Bretagne Vivante, à hauteur de 2 475 euros en 2025. A cet effet, un avenant à la convention de partenariat avec Bretagne Vivante est joint en annexe n° 2.

B. Edition d'un atlas des orthoptères, phasmes, mantes et forficules de Bretagne

L'association Bretagne Vivante et ses partenaires envisagent d'éditer un atlas de répartition des orthoptères en Bretagne. Ce travail de compilation de données et de mise en forme important se déroulera sur 4 ans. Il est proposé à la Commission permanente de participer au financement du projet d'Atlas des orthoptères, phasmes, mantes et forficules de Bretagne, porté par l'association Bretagne Vivante, à hauteur de 2 000 euros en 2025. A cet effet, un avenant à la convention de partenariat avec Bretagne Vivante est joint en annexe n° 3.

II. Programme naturaliste porté par le Groupe d'étude des invertébrés armoricains

Depuis 2016, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains pilote un observatoire thématique régional sur les invertébrés continentaux de Bretagne soutenu par la Région Bretagne, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne et le Fonds européen de développement régional. Le cœur de cet observatoire repose sur la donnée naturaliste et la production de connaissances afin de mieux connaître, faire connaître et préserver les invertébrés bretons.

Il s'articule autour de plusieurs axes de travail :

- Axe A : Organisation du recueil de données,

- Axe B : Organisation du cycle de vie de la donnée,
- Axe C : Production d'une connaissance « utile »,
- Axe D : Accompagnement et expertise,
- Axe E : Partage, valorisation, communication.

Pour l'année 2025, le budget prévisionnel du projet global est estimé à 108 648 euros. Ce projet est actuellement co-financé par la Région Bretagne (à hauteur de 27,61 %), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne (à hauteur de 11,05 %) et le Fonds européen de développement régional (51,68 %). Il est prévu que le budget soit complété par d'autres co-financements. Aussi, en tant que chef de file de l'Observatoire des invertébrés continentaux de Bretagne, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains sollicite auprès du Département une subvention à hauteur de 3 000 euros pour l'année 2025. Cette subvention représente 2,76 % du budget global.

Il est proposé à la Commission permanente de participer au financement de l'Observatoire des invertébrés continentaux de Bretagne porté par le Groupe d'étude des invertébrés armoricains à hauteur de 3 000 euros en 2025. A cet effet, un avenant à la convention de partenariat avec le Groupe d'étude des invertébrés armoricains est joint en annexe n° 4.

Décide :

- d'attribuer les participations d'un montant total de 7 475 euros aux partenaires associatifs et scientifiques au titre de la politique de préservation de la biodiversité et des paysages, détaillées en annexe n° 1 et ainsi réparties :

- Bretagne Vivante pour le suivi du gravelot à collier interrompu, à hauteur de 2 475 euros ;
- Bretagne Vivante pour l'Atlas des orthoptères, phasmes, mantes et forficules de Bretagne, à hauteur de 2 000 euros ;
- Groupe d'étude des invertébrés armoricains pour l'Observatoire des invertébrés continentaux de Bretagne, à hauteur de 3 000 euros ;

- d'approuver les termes des avenants aux conventions conclues entre le Département le Département d'Ille-et-Vilaine et Bretagne Vivante et entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le Groupe d'étude des invertébrés armoricains, joints en annexes n° 2 à 4 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces avenants.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
25 avril 2025
ID: CP_2025_0201

Pour extrait conforme